



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **DESIGN PLAFONDS TENDUS SA**, Rue de l'Indus-
trie 70, 1030 Bussigny-près-Lausanne
2. Date du prononcé de dissolution: 24.04.2012
3. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 27.08.2012
4. Avance de frais: CHF 4'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentio-
nné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne
fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas
couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances
supplémentaires est réservée.

5. **Remarques:** Par décision du Président du Tribunal d'arron-
dissement de Lausanne, la société a été déclarée dissoute con-
formément aux articles 154 ORC et 731b CO; sa liquidation a
été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite.
But: commerce, pose, entretien et design dans le domaine des
plafonds tendus; exploitation de magasins et distribution de
produits y relatifs ainsi que de produits de beauté; enseigne-
ment dans le domaine des plafonds tendus, de la fibre optique
et des led's; décoration intérieure; impression digitale; exploi-
tation de bars

Office des faillites de l'arrondissement de Lausanne
021/316.65.16
1014 Lausanne Adm cant

00800251

